UN ÉPOUVANTABLE CRIME A CROIX

DEUX FEMMES ASSASSINÉES

La mère tuée à coups de couteau. — La fille étranglée et pendue

Des bandits pénètrent dans un magasin pour y voler. — Le double meurtre. La marchande trouvée morte dans la salle à manger. — Sa fille baillonnée et pendue à la porte de la cuisine. — Toute la maison mise à sac. — Les titres et l'argent disparus. Comment le crime a dû être commis.

Un épouvantable crime vient de jeter dans la stupeur la plus profonde le quartier de Saint-Pierre, à Croix. Une marchande de couronnes et sa fille, qui habitaient à deux pas de l'église, ont été trouvées assassinées, le jour de l'An, à la première heure. Les bandits qui ont perpétré cet horrible forfait, recherchaient de l'argent et ils ont volé tout ce qui leur est tombé sous la main. Des titres et de l'argent, plusieurs milliers de francs, croit-on, ont disparu des meubles mis sens dessus dessous.

Voici des détails complets sur cette passionnante affaire pour ceux de nos lecteurs qui n'auraient pas eu notre édition spéciale, parue, mardi, un peu avant midi.

Les victimes

Mme veuve Ismérie Dessuslesmoutier, ancienne chaisière de l'église Saint-Pierre, tenait un magasin de couronnes mortuaires et d'objets de piété, contour Saint-Pierre, 27, à deux pas de l'église. Elle était âgée de 68 ans et habitait avec sa fille, Marguerite, âgée de 35 ans. Les deux femmes joignaient à ce commerce celui de marchandes de lait. Le magasin était bien achalandé et elles passaient dans le quartier pour avoir des économies. C'est ce qui a excité la convoitise des bandits.

La veuve Dessuslesmoutier avait un neveu, M. Alphonse Jovenaux, qui habite non loin de là, 120, rue des Ogiers. Il a l'habitude de venir tous les matins, après avoir travaillé la nuit, au Peignage de l'Epeule, à Roubaix, donner un coup de main à sa tante et à sa cousine, pour la distribution du lait dans le voisinage. Sa sœur, une journalière, avait l'habitude, elle, de venir le soir, après sa journée, pour mettre, à l'occasion, la maison en ordre.

Les deux femmes trouvées assassinées

Mardi matin, vers cinq heures dix, M. Alphonse Jovenaux arriva donc chez sa tante, mais il frappa en vain ; les coups donnés dans la porte restèrent sans réponse. D'habitude, Mme Marguerite Dessuslesmoutier venait de suite ouvrir. Fort intrigué, ne sachant que croire, il se rendit chez sa sœur Mme Marie Jovenaux, rue Charles-Quint, qui possède une clef de la maison. Elle vint avec lui et ouvrit facilement la porte qui n'était fermée qu'à un simple tour.

Les deux femmes avaient, pourtant, coutume de la fermer à double tour et de la verrouiller de l'intérieur. Que s'était-il donc passé ? C'est pleins d'angoisse et pressentant un malheur que M. Jovenaux et sa sœur mirent le pied dans le magasin. Ils ne tardèrent pas à connaître l'horrible vérité !

Dans le petit magasin, une couronne gisait à terre. Sur la vitrine se trouvait une inscription en perles blanches portant ces mots : « A notre mère ». La vitre était maculée de sang. Au-dessous, se trouvaient une pantoufle appartenant à la veuve et une galoche à sa fille.

Un lugubre spectacle

Pénétrant ensuite dans la salle à manger qui fait suite au magasin, M. et Mlle Jovenaux reculèrent d'épouvante. A la lueur d'une allumette dont ils s'éclairaient, ils venaient d'apercevoir, étendus sur le dallage, les bras presque en croix, sous la table, le cadavre de leur tante.

La tête était ensanglantée, l'œil droit, ouvert, tuméfié et injecté de sang. Le corsage était dégrafé et le cache-corset laissait apercevoir la trace de deux coups de couteau portés à la poitrine, près du sein droit.

Tout autour du cadavre de la malheureuse, gisaient, pêle-mêle, dans un désordre inimaginable, divers objets, livres, cahiers, papiers d'affaires enlevés d'un petit bureau et d'une armoire placée dans un angle et tous deux grands ouverts. Le vol était donc le mobile du crime.

Un grand couteau de cuisine appartenant à la veuve se trouvait près du cadavre, mais il n'était pas ensanglanté. Sans doute s'en était-elle armée pour se défendre, car les coups ont été donnés avec un couteau à lame plus étroite.

Mlle Dessuslesmoutier trouvée étranglée et pendue

Mlle Marguerite, qu'est-elle devenue ? se demandèrent aussitôt M. et Mlle Jovenaux, remis de leur frayeur. Elle aussi a, sans doute, été assassinée !

S'avançant vers la cuisine, contiguë à la salle à manger, ils aperçurent la malheureuse fille pendue à la poignée de la porte. Ses assassins avaient exercé sur elle une cruauté raffinée. Une serviette nouée fortement autour du cou avait servi à l'étrangler, puis à la pendre. Une autre serviette la bâillonnait étroitement. Les pieds étaient liés avec son propre tablier. Quant aux mains, elles étaient également garrottées par une serviette et par le bonnet en tulle noir de la tante.

Tout, dans la cuisine, était bouleversé comme dans la salle à manger. Un petit buffet était grand ouvert et la vaisselle en avait été enlevée avec l'espoir qu'on y retrouverait de l'argent.

Sur la table se trouvaient un bol rempli de lait battu, dans lequel nageait un quartier de poire, ainsi que plusieurs œufs, le souper des deux femmes infortunées, surprises par leurs assassins avant de se mettre à table. Cette circonstance nous fixera tout-à-l'heure sur le moment précis où le crime a dû être commis.

La maison mise au pillage

Après avoir assassiné leurs victimes avec une cruauté inouïe, les bandits commencèrent à rechercher dans la maison tout ce qui pouvait avoir pour eux quelque valeur. Nous avons vu qu'ils avaient mis tout sens dessus dessous dans les pièces du rez-de-chaussée, sauf le magasin. Ils se rendirent ensuite à l'étage. Dans la chambre habitée par Mlle Marguerite Dessuslesmoutier, du côté de la cour, ils avaient ouvert la garde-robe et en avaient sorti les robes, les manteaux et le linge éparpillés sur le plancher. Les coffrets et les boîtes trouvés dans le meuble avaient été ouverts et leur contenu enlevé.

De même dans l'autre chambre donnant sur le devant de l'habitation, les tiroirs d'une commode avaient été enlevés et placés sur le plancher pour être fouillés avec plus d'aisance. Cette chambre n'était pas habitée, en ce moment, la veuve couchant dans la cuisine depuis le début de l'hiver.

Qu'est-ce que les bandits ont enlevé au juste ? On ne sait trop, car les parents de Mme Dessuslesmoutier ne connaissent qu'approximativement la situation de fortune de l'ancienne chaisière. Ils n'ignorent pas, néanmoins, qu'elle tenait, renfermées chez elle, dans un meuble, diverses valeurs, des obligations de la ville de Bruxelles, notamment, ainsi que deux livrets de caisse d'épargne à son nom et au nom de sa fille. On estime que les assassins ont pu ainsi s'emparer de plusieurs milliers de francs, mais ils n'en pourront réaliser qu'une partie. Plusieurs obligations appartiennent à M. Alphonse Jovenaux.

Mme Dessuslesmoutier tenait également en dépôt chez elle diverses sommes d'argent qu'elle avait recueillies dans la paroisse auprès de personnes affiliées à des confréries et autres œuvres charitables. On n'a pas retrouvé un sou dans la maison.

On ne sera fixé que dans la journée sur l'importance du vol.

L'heure du crime

On peut établir facilement l'heure à laquelle ce double forfait a été commis.

Mme Marie Jovenaux, la nièce de l'ancienne chaisière, s'est rendue chez sa tante, lundi soir, vers huit heures et demie, comme elle en avait l'habitude. Elle y est restée une vingtaine de minutes, puis elle est partie, après avoir reçu de Marguerite Dessuslesmoutier une lettre qu'elle alla déposer dans la boîte aux lettres la plus voisine. Les deux femmes avaient l'habitude de la mettre au courant de leurs affaires, et, souvent même, Mme Jovenaux donnait un coup de main quand il y avait une commande pressée.

Lundi soir, on ne lui dit rien. Si les marchandes avaient dû préparer une couronne elles l'eussent dit à Mme Jovenaux. Elles fermaient d'ordinaire, le magasin, vers neuf heures, en consolidant la porte avec un verrou de sûreté et une chaîne. Or, aucune effraction n'a été relevée. Il est donc certain que les bandits sont entrés dans la maison avant la fermeture.

Dissimulés sur le côté de l'église, ils ont épié, sans doute, le départ de Mme Jovenaux, puis ils sont entrés en demandant une couronne. Ils ont fait leur choix et Mlle Marguerite Dessuslesmoutier a composé l'inscription : « A notre mère ». C'était toujours elle qui se chargeait de ce travail.

La reconstitution du drame

Dès qu'elle l'eût terminé, les bandits s'attaquèrent au deux pauvres femmes prises au dépourvu. La lutte a commencé certainement dans le magasin, puisqu'on a trouvé sur la victime une tache de sang et qu'une galoche et une pantoufle des victimes y sont restées.

Entraînées aussitôt dans la salle à manger, après avoir été bâillonnées pour éviter les cris, les malheureuses furent tuées. Vraisemblablement, la veuve Dessuslesmoutier a été assommée par un coup de bâton ou d'un autre instrument contondant sur l'œil. Puis elle aura été achevée à coups de couteau dans la tête et dans la poitrine.

Quant à sa fille, elle fut étranglée avant d'avoir pu jeter un cri. Le crime a été perpétré fort rapidement et sans bruit. Il y a eu du monde jusqu'à une heure du matin dans l'estaminet de M. Edmond Dhal, la maison la plus proche et personne n'a rien entendu !

De même, un neveu de Mme Dessuslesmoutier, M. Emile Watteau, employé de commerce, âgé de 19 ans, qui avait soupé chez sa tante, vers huit heures et qui s'était rendu ensuite au patronage à une réunion du Cercle d'études, est resté sur la place Saint-Pierre, presqu'en face du magasin d'objets de piété, de neuf heures et demie à dix heures. Il n'a rien remarqué d'insolite.

La première enquête

Dès cinq heures et demie, le garde Spriet, qui habite dans le quartier, rue Kléber, était informé de cet épouvantable crime. Il se rendit aussitôt chez Mme veuve Dessuslesmoutier, puis s'en fut informer ses collègues de la police et M. Joly, commissaire. Ce magistrat est venu aussitôt faire les constatations légales et a interrogé les membres de la famille, puis il a informé le Parquet par télégramme. On s'attend d'une minute à l'autre à l'arrivée du juge d'instruction.

Les constatations médicales ont été faites par M. le docteur Demoulin.

Est-il besoin d'ajouter que ce dramatique forfait découvert le matin du jour de l'An, a jeté le plus vif et le plus douloureux émoi dans la population du quartier du Créchet. Dès six heures, la foule a commencé à stationner devant la maison du crime. La nouvelle n'a pas tardé à se répandre dans toute la ville de Croix ainsi qu'à Roubaix.

Mme veuve Dessuslesmoutier, en sa qualité d'ancienne chaisière, de marchande et de trésorière d'œuvres, était très connue, de même que sa fille. Elles étaient toutes les deux fort estimées de la population du quartier.

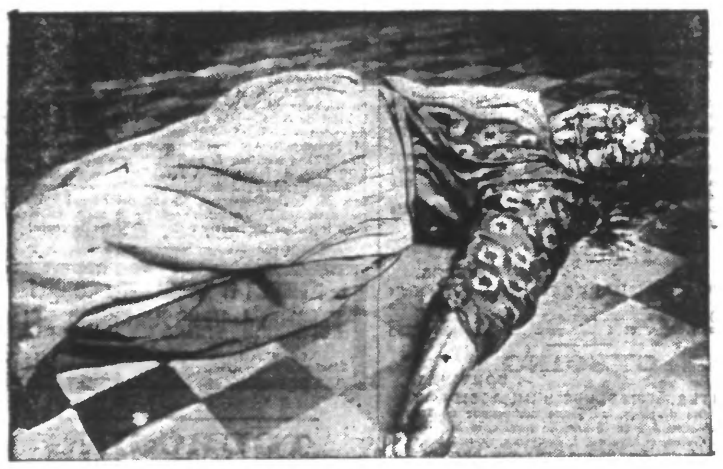

Le cadavre de Mme Vve Dessuslesmoutier, tel qu'il fut trouvé sur le dallage de la salle à manger

NOUVEAUX DÉTAILS

Deux descentes de parquet. — Déclarations intéressantes. — Les assassins ont été aperçus. — L'autopsie des victimes. — Féroce cruauté des criminels. — Le juge d'instruction retrouve les titres qu'on croyait dérobés. — L'importance du vol considérablement diminuée. — La date des funérailles. Rapprochement curieux

La vive et profonde émotion causée dans la ville de Croix et dans toute la région par l'épouvantable crime qui a ensanglanté le quartier du Créchet, n'est pas près d'être calmée. On continue à commenter longuement les détails circonstanciés que nous avons publiés, dès mardi à midi, sur la férocité vraiment raffinée des sinistres bandits. Les habitants du Créchet terrorisés, depuis quelque temps, par les nombreux apaches, qui pullulent dans le quartier, demandent qu'on les en débarrasse sans pitié. Il y a moyen de faire droit à leurs vœux bien légitimes, nous le montrerons plus loin.

Première descente du Parquet

Ainsi que nous l'avions annoncé, le Parquet, qui avait été informé télégraphiquement par M. Joly, commissaire de police, n'a pas tardé à descendre sur les lieux du crime. Vers deux heures et demie, arrivaient : MM. Chouzy, procureur de la République : Forget, juge d'instruction, et Flahaut, greffier, qu'accompagnait M. le docteur Dutilleul, médecin-légiste.

Les magistrats ont visité minutieusement les pièces de la maison tout en interrogeant les membres de la famille. Le magistrat instructeur a levé les plans de l'habitation. Au cours de ses recherches il a découvert des papiers intéressants qu'il a emporté, notamment un bordereau du Crédit Lyonnais (succursale de Roubaix) contenant le détail des valeurs possédées par Mme Ismérie Dessuslesmoutier. Il en ressort que la petite fortune de la veuve s'élevait à une dizaine de mille francs, sans compter, bien entendu, les marchandises renfermées dans le magasin. Au cours de ces premières recherches, les titres n'ont pu être retrouvés.

De son côté, le médecin-légiste a examiné les deux cadavres, se réservant de revenir, mercredi, pour faire l'autopsie. L'ordre a été ensuite donné de faire transporter les corps à la morgue de Croix qui se trouve près de la prison, derrière l'église Saint-Martin. C'est M. Victor Alphonse, messager, qui s'est chargé de ce soin.

assassins ont été aperçus

Lundi soir, quelques heures avant le crime, plusieurs individus de mine suspecte ont été aperçus postés près de l'église à quelques pas de l'habitation de Mme Dessuslesmoutier. Citons entre autres : MM. Alfred Orgaert, chef du matériel à la teinturerie-apprêt de M. Emile Roussel, rue de l'Epeule, à Roubaix, qui regagnait son domicile, 8, contour Saint-Pierre ; l'abbé Delaeter, vicaire de l'église Saint-Pierre, et Emile Cousaert, voyageur de commerce, rue de l'Ermitage. Ce dernier, voyant un des individus se détacher du groupe au moment où il s'en approchait, craignit une agression et rebroussa chemin.

On peut croire que c'était les assassins qui attendaient le moment propice pour faire leur coup. Malheureusement, on n'a pu donner d'eux qu'un signalement extrêmement vague.

LA JOURNÉE DE MERCREDI

L'autopsie des victimes. - Deuxième descente du Parquet

Le Parquet est revenu à Croix, mercredi matin à neuf heures. Le procureur de la République n'accompagnait plus M. Forget, le juge d'instruction. Tandis que le magistrat se rendait à la maison du crime, M. le docteur Dutilleul, médecin-légiste, allait directement à la Morgue pour procéder à l'autopsie des deux cadavres. Cette opération, très longue et très minutieuse, n'a pas duré moins de quatre heures. Elle a commencé par le corps de l'infortunée veuve.

M. le docteur Dutilleul a fait d'intéressantes constatations sur ce premier cadavre. C'est ainsi qu'il a relevé sur le cou des traces d'ongles. Son assassin a donc essayé de l'étrangler. N'y parvenant, sans doute pas, il saisit son couteau et le plongea par quatre fois dans la poitrine de la malheureuse.

Le praticien, en effet, a relevé quatre blessures pénétrantes, faites avec un couteau assez large et très aiguisé, deux du côté droit, les deux autres à gauche. L'un des coups, le plus violent a sectionné transversalement la crosse de l'aorte sur une largeur de deux centimètres. Il en est résulté un fort épanchement sanguin qui a amené une mort foudroyante. Un autre coup, à droite également, n'a perforé que les tissus et s'est arrêté sur la partie supérieure du sternum.

Au côté gauche, la lame du couteau a atteint le lobe du poumon à hauteur de la quatrième côte. Enfin, le quatrième coup a fracturé la septième côte. Notons que, mardi matin, les vêtements de la malheureuse ne semblaient porter trace que de deux coups. Tous ont été donnés avec une rage brutale.

Les blessures que Mme Dessuslesmoutier portait à la tête et à l'œil droit n'étaient que superficielles, elles ont été faites, croit-on, par un instrument contondant.

Sa fille ne portait apparemment que quelques contusions résultant de la lutte très courte qu'elle a dû soutenir contre ses assassins. Après avoir enlevé toutes les entraves qui retenaient les jambes et les poignets liés, M. Dutilleul enleva le bâillon qui maintenait la bouche. La serviette avait été fixée d'une main si ferme que la mâchoire inférieure avait été déplacée sur le côté droit. Un double nœud retenait autour du cou l'essuie-main qui avait servi à la pendaison de la victime ; les deux extrémités du linge restées libres avaient été réunies de telle façon qu'elles formaient une sorte d'années qui avait été accroché à la poignée de l'espagnolette.

Le corps de Mlle Marguerite Dessuslesmoutier qui fut déposé, dans la cuisine, sur un petit lit de fer après avoir été dépendu

Tous ces détails attestent le soin avec lequel les assassins ont opéré. On présume, d'ailleurs, que la victime, effrayée à la vue des bandits, était tombée en syncope, ce qui a facilité la besogne des féroces coupables.

L'inspection de la trachée-artère a révélé la présence d'une mousse abondante sur les parois de l'organe et obstruant l'entrée des bronches. Cette particularité témoigne que la mort est bien due à la strangulation.

L'autopsie des deux cadavres a été terminée à une heure de l'après-midi ; il a été procédé aussitôt à la mise en bière.

Suivant un désir témoigné depuis longtemps par Mme et Mlle Desuslemoutier, des objets de piété apportés par une nièce des victimes, Mme Jovenaux, ont été déposés sur les corps dans les cercueils, qui ont été conduits, vers trois heures, à l'habitation des victimes, par les soins des Pompes Funèbres.

Les recherches dans la maison du crime. -- On retrouve les titres

Pendant qu'était pratiquée l'autopsie, M. Forget, juge d'instruction, opérait dans la maison du crime des recherches minutieuses. Cette perquisitions devait être fructueuse, car, bientôt, le magistrat découvrait, dissimulée sous une garde-robe, dans la chambre de Marguerite Desuslemoutier, une boîte en fer blanc servant de coffret et contenant les valeurs françaises et étrangères, ainsi que les livrets de Caisse d'épargne qu'on croyait avoir été volés. Il y avait, d'après une première estimation, de huit à dix mille francs de titres, mais quelques-uns d'entre eux doivent être dépréciés. La boîte contenait également un testament en bonne et due forme par lequel la veuve laissait tout son avoir à sa fille.

Le juge a ensuite retrouvé dans la chambre du devant, une paire de boucles d'oreille et une montre avec sa chaîne en or qui se trouvaient dans le tiroir de la table de nuit. Dans le tiroir de la commode, de la même chambre, une pièce d'un franc avait échappé aux investigations des bandits.

Au rez-de-chaussée, se trouve dans la salle à manger où a été retrouvé le corps de Mme Desuslemoutier, un pupitre placé sur une table. Dans le tiroir de cette table le juge d'instruction a trouvé six piles d'un franc en billon, plus 50 centimes de même monnaie.

L'importance du vol

Ces diverses découvertes réduisent de beaucoup l'importance du vol. On voit que les assassins recherchaient surtout l'argent, puisqu'ils ont délaissé les bijoux, mais ils auraient certainement pris les valeurs, facilement négociables, puisque au porteur, s'ils les avaient découvertes. On comprend maintenant pourquoi il ont mis la maison sens dessus-dessous, c'est parce que les recherches n'étaient pas couronnées d'autant de succès qu'ils l'avaient escompté. Ils n'ignoraient pas que l'ancienne chaisière possédait une petite fortune. Les quelques milliers de francs qu'ils comptaient trouver, avaient tenté leur cupidité et s'ils ont tué c'est tout simplement, on peut le croire, parce qu'ils étaient connus de leurs victimes.

On est donc, maintenant, fixé sur l'importance du vol, elle ne dépasse pas 700 à 800 francs. Une somme de 300 francs produit de cotisations perçues par l'ancienne chaisière pour plusieurs œuvres catholiques dont elle était trésorière a disparu. Il en est de même d'une pile de 80 à 100 fr. en pièces de cent sous; qu'avait aperçue, lundi après-midi, vers quatre heures, M. le docteur Morival, de Roubaix, venu donner ses soins à Marguerite Desuslemoutier, toujours souffrante. Les bandits ont également emporté 300 à 400 francs qui devaient former, au dire des membres de la famille, le fonds de roulement du petit commerce d'objets de piété, de couronnes et de lait.

Après avoir fait ces différentes constatations, le juge, qui n'avait interrompu son instruction qu'un court instant pour aller dîner à l'estaminet voisin de M. Armand Dal, a quitté Croix, vers cinq heures.

La date des funérailles

La famille a fixé à samedi, à neuf heures, les funérailles des deux infortunées victimes. Le petit magasin de couronnes a été converti en chapelle mortuaire, c'était un cadre tout indiqué. Côte à côte, sont alignés les cercueils de la mère et de la fille, réunies dans la mort selon leur désir. Fréquemment, en effet, Marguerite Desuslemoutier exprimait l'appréhension ressentie à la pensée que sa mère pourrait mourir avant elle et la laisser seule au monde. Cette pensée la hantait : « Si nous pouvions mourir toutes les deux en même temps ! » disait-elle alors. Ce souhait devait être exaucé, mais d'une façon plus tragique que n'eussent pu le penser les malheureuses femmes.

Les interdits de séjour

Il y a à Croix, beaucoup d'individus dont le déjeuner a été interdit à la suite de graves contraventions dans les grandes villes de Lille, Roubaix et Tourcoing. Ces individus affectionnent particulièrement les cantonnements de Croix, où ils vivent à proximité de centres importants et où ils trouvent des moyens de communications faciles.

La population croisienne goûte fort peu, faut-il le dire, ce voisinage dangereux. Aussi, il y a quelque temps, le Conseil municipal avait-il demandé que la ville de Croix leur fut interdite aussi. Il n'a pas obtenu satisfaction.

Un rapprochement intéressant

L'enquête n'a, jusqu'à présent permis de découvrir aucun détail susceptible de mettre la justice sur la trace des assassins. Toutefois, on retrouve dans l'horrible crime de Croix de telles analogies avec la tentative criminelle d'Hallennes-lez-Haubourdin, qui a été signalée, il y a quelques semaines, que l'on est tenté de se demander si l'on ne se trouve pas en présence de la même bande.

A Hallennes, les malfaiteurs s'étaient introduits dans le magasin de la marchande de chaussures, Mlle Warin, sous prétexte d'acheter une paire de bottines ; à Croix, ils se présentent à Mlle Desuslemoutiet, pour commander une couronne funéraire. A Hallennes comme à Croix, ils se jettent sur leurs victimes pendant qu'elles sont occupées à les servir.

A noter encore qu'ils choisissent des maisons de commerce tenues par des femmes d'un certain âge et qui, vraisemblablement, n'opposeront qu'une faible résistance.

Il se pourrait qu'il n'y eût là qu'une simple coïncidence ; il était, en tout état de choses, intéressant de la relever.

Une tentative de vol chez Mme Dessuslesmoutier

IL Y A DEUX MOIS

Une étrange coïncidence se rencontre dans cette affaire, et permet de croire que l'on se trouve en présence d'un crime froidement préparé, et de longue date, par des malfaiteurs déterminés à tout. Il y a deux mois déjà, des cambrioleurs avaient tenté de pénétrer dans la maison de Mme Dessuslesmoutier; le « Journal de Roubaix » a donné alors des détails complets sur cette audacieuse tentative qui n'a pu pourtant aboutir parce que Mlle Marguerite Dessuslesmoutier fut réveillée à temps et put appeler au secours.

C'était dans la nuit du samedi 27 au dimanche 28 octobre, vers trois heures du matin. La jeune fille entendit du bruit insolite provenant du rez-de-chaussée. Comme ce bruit persistait, elle sauta à bas de son lit et regarda à la fenêtre; elle aperçut, dissimulé dans une encoignure de l'église, un individu qui faisait le guet. Elle cria et réveilla son voisin, M. Armand Dhal, cabaretier, qui s'arma de son revolver et tira un coup en l'air pour effrayer les individus. En effet, Mlle Dessuslesmoutier aperçut alors quatre hommes qui prenaient la fuite.

Le garde Spriet, qui habite non loin de là, accourut aussitôt, mais une battue faite dans le quartier ne donna aucun résultat.

On trouva, sur le trottoir, en face de l'église, un tournevis qui avait servi à effectuer des pesées sur la porte et que les cambrioleurs avaient abandonné dans leur fuite. Détail particulier et qui démontre avec quel soin ils avaient organisé leur expédition pour ne laisser aucune trace permettant de les retrouver : ce tournevis ne leur appartenait pas, ils l'avaient volé un instant avant dans la forge de l'établissement de M. J.-B. Delmay, carrossier, rue Kléber ; M. Delmay le reconnut formellement et on remarquait très bien sur la palissade de la forge des traces d'escalade.

Les recherches alors effectuées ne permirent pas de retrouver les auteurs de cette tentative de vol. Ne sont-ils pas les mêmes que les assassins d'aujourd'hui ? Il est fort possible qu'ils aient voulu recommencer le « coup » qu'ils avaient précédemment combiné, étudié, et qu'une circonstance fortuite ne leur avait pas permis de réussir.

Mgr DELAMAIRE

Un article du « Corriere d'Italia ». — Le salut de la France par le relèvement du peuple. — Un évêque social

Sous ce titre, le « Corriere d'Italia », le nouveau grand journal quotidien catholique de Rome, publie aujourd'hui un article du plus haut intérêt.

En voici les principaux passages :

« Mgr Delamaire a donc été condamné pour avoir revendiqué le droit qu'a tout citoyen de faire entendre une protestation contre un acte arbitraire aggravé par l'incorrection d'un sous-préfet désireux d'accroître ses mérites en vue d'une brillante carrière.

» .. Mgr Delamaire vint à Rome l'année dernière et, dans une conversation que j'eus avec lui dans une maison amie, j'eus l'occasion d'admirer les belles qualités du prélat que la confiance du Saint-Père a fait passer de Périgueux à Cambrai, diocèse qui, après celui de Paris, est le plus populeux et le plus important de toute la France. »

Le Congrès de Lille

« Une des premières manifestations de son gouvernement fut de donner un caractère plus opportun et plus pratique aux délibérations du congrès annuel des catholiques du Nord de la France. La note sociale qui, auparavant était plutôt timide et hésitante, résonna plus fortement; l'appel à l'union dans l'action sortit de l'habituelle phraséologie vague et ronflante. Les abondantes sources d'énergie que possède la région du Nord ont trouvé en Mgr Delamaire l'homme qui saura en tirer le meilleur parti pour l'honneur de Dieu et le bien du peuple.

» Le nouvel archevêque-coadjuteur de Cambrai parcourut récemment en quatre jours toutes les grandes villes de son nouveau diocèse, adressant la parole à plus de 60'000 auditeurs parmi lesquels 20.000 hommes.

Le discours de Roubaix

» Le discours qu'il prononça à Roubaix, la Manchester de la France du Nord, est un profond retentissement. « Pour bien combattre, dit-il, la campagne qui s'impose aux catholiques, il ne suffit pas d'être bien armé, il faut de la cohésion. Si vous voulez être une armée belle et forte, vous devez vous aimer davantage les uns les autres. Si des divergences existent entre vous, pensez qu'elles ne se portent que sur des questions secondaires. N'oubliez pas que tel catholique autoritaire est le frère de tel catholique plus libéral; vous, autoritaire, respectez le catholique libéral; vous, libéral, ne venez pas larder le catholique autoritaire qui défend la même cause que vous. Si quelqu'un arrive à faire du bien, ne soyez point jaloux d'avoir échoué en voulant fonder la même œuvre.

» Mgr Delamaire passe ensuite en revue les œuvres les plus nécessaires dans le temps présent, plaçant au premier rang celles qui mettent le prêtre ou le laïque catholique en contact direct avec le peuple; que celui-ci s'aperçoive que la main qui lui est tendue n'est pas celle d'un protecteur altier, d'un supérieur orgueilleux, mais d'un frère en Jésus-Christ.

» Dans les accents du coadjuteur de Cambrai, il me semble entendre la voix du grand Ketteler, du cardinal Gibbons, de Mgr Ireland. « Tenez-vous aussi près du peuple que vous le pouvez; évitez le luxe; n'écrasez pas les ouvriers de votre richesse; faites-vous tout simplement devant les ouvriers... Si nous brisons cette glace qui nous sépare du peuple, si ces pauvres gens ne s'imaginent plus que nous les toisons, que nous sommes d'une caste et eux d'une autre caste, s'ils comprennent que vous êtes seulement des frères aînés, si vous faisant cela, messieurs, je suis sûr que leur deux tiers des questions qui nous séparent d'avec le peuple seraient leur solution. »

» Le prélat fit ensuite un grand éloge de la charité des industriels de Roubaix et tendant par des déclarations qui méritent également d'attirer notre attention à nous, Italiens : « Tout n'est pas dans la charité. Le peuple lit, réfléchit, il discute, il compte, le peuple travaille, il mange, il pèse. Il faut être justes avec lui, bons, larges, très larges, je vous le répète, généralement, quelquefois. Je préfère 50.000 francs employés sous forme de justice sociale qu'un million distribué en aumônes. »

» Le lendemain du jour où ce discours fut prononcé, un des hommes industriels de Roubaix vint l'avoir [illegible] à l'évêque qu'il engageait les catholiques [illegible] ses ouvriers. »